

L'association l'Avenir Ensemble

RAPPORT MORAL

1) SUIVI DE LA PROCEDURE

Durant les années 2013 et 2014 nous avons assuré les réponses faites au TA avec l'avocat .En effet après la première requête faites fin 2012, l'Etat a répondu avec beaucoup de retard fin 2013 avec une mise en demeure de répondre pat le TA.

Nous avons fait une réponse fin 2013 avec l'avocat qui a fait l'objet d'une deuxième réponse de notre part.

La clôture de la procédure a été annoncée en septembre 2014, ce qui a provoqué une deuxième réponse de l'Etat, ce qui est assez rare. Nous avons, à ce moment, fait notre troisième réponse juste avant la clôture en septembre 2014.

Ces aller et retour son particulièrement pénibles car on a l'impression de tout recommencer, avec des rencontres avec l'avocat aux Sables.

2) Procédure particulière ZANONI

Nous avons aussi accompagné le dépôt d'un recours particulier pour M ZANONI qui n'ayant pu faire avancer son permis de construire sur un terrain constructible souhaité être indemnisé .Il n'a pas fait de recours comme l'AE donc on n'avait pas de mélange de procédure .La

démarche de M ZANONI remplaçait celle de M GODMER qui a abandonné en 2014 .

3) La protection de L'Aiguillon sur mer

Votre président s'est retrouvé chargé de suivre les dossiers de protection au niveau du conseil municipal sur deux dossiers très importants **la Digue du Génie et le Merlon.**

Ces dossiers ont été repris en main par la commune après la CMI en juillet 2014 qui a validé le PAPI présenté par le Syndicat Mixte Bassin du Lay .Tant que cette validation n'était pas faite la commune et le syndicat de la digue du Génie n'avaient pas la main pour lancer les études et autres consultation.

J'ai informé le CA de l'avancement de ces dossiers en laissant évidemment la maitrise de l'information au Maire qui a fait une présentation de ces dossiers en début 2015 lors des voeux.

L'association l'Avenir Ensemble